

CIVESS

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Avenue des Casernes 2
1014 Lausanne

GRILLE D'EVALUATION
OUTIL D'INSPECTION POUR LES ETABLISSEMENTS SOCIO-EDUCATIFS

DOCUMENT INTERNE AU CIVESS

ETABLISSEMENT			
GROUPES INSPECTES			
DATE INSPECTION		DATE INSPECTION PRECEDENTE	
TYPE DE MISSION	<input type="checkbox"/> ADDICTIONS / GRANDES DIFFICULTES SOCIALES	NOMBRE DE PLACES AUTORISEES :	NBRE PLACES D'HEBERGEMENT:
INSPECTRICES/INSPECTEURS			
ASSOCIATION FAITIERE	<input type="checkbox"/> AVOP		
DIRECTEUR		RESPONSABLE DU SECTEUR SOCIO-EDUCATIF	
MEDECIN RESPONSABLE		RESPONSABLE DU SECTEUR SANTE	
PRESIDENT DU CONSEIL DE FONDATION / D'ASSOCIATION		CUISINIER/DIETETICIEN	

Norme 1 : La mission de l'ESE est fondée sur le concept d'autodétermination et exige le respect des droits et de la dignité des usager-ère-s

1.1	L'usager-ère a des droits, ils sont connus, respectés et exercés	<input checked="" type="checkbox"/> atteint
		<input type="checkbox"/> partiellement atteint
		<input type="checkbox"/> non atteint
		<input type="checkbox"/> non observé/non applicable

- L'autodétermination de l'usager-ère est exercée
- L'usager-ère** est associé-e aux choix et orientations le-la concernant, et leur réalisation rendue possible
- Il-elle a accès à son dossier
- Il-elle choisit son médecin
- Il-elle a accès à ses revenus et aux informations liées à la gestion de ses ressources
- Il-elle a accès aux médias et aux divers moyens de communication
- Il-elle conserve sa liberté de pratique religieuse
- Il-elle est informé-e des modalités de recours possibles en interne et en externe contre une décision et/ou un acte de maltraitance

1.2	L'estime personnelle est préservée	<input checked="" type="checkbox"/> atteint
		<input type="checkbox"/> partiellement atteint
		<input type="checkbox"/> non atteint
		<input type="checkbox"/> non observé/non applicable

- L'apparence est soignée et l'image corporelle est valorisée et valorisante
- Le personnel** garantit la dignité et le respect de l'intimité notamment lors des soins d'hygiène
- Il encourage et respecte le choix des habits



1.3	La sphère privée et identitaire est respectée	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> L' usager-ère dispose de la clef de sa chambre, voire du groupe de vie <input type="checkbox"/> Il-elle est encouragé-e à aménager sa chambre avec du mobilier personnalisé et/ou des objets personnels <input type="checkbox"/> Il-elle peut recevoir ses visites d'une manière qui respecte l'intimité et les autres usagers <input type="checkbox"/> Le personnel frappe à la porte de la chambre, et s'assure s'il peut entrer <input type="checkbox"/> Il ne pénètre pas dans la chambre hors de la présence de la personne sans l'en avoir informée		
1.4	La vie affective et la sexualité sont reconnues	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> L' usager-ère a la possibilité de faire part de ses besoins socio-affectifs <input type="checkbox"/> Il a la possibilité d'entretenir des liens affectifs <input type="checkbox"/> Il peut vivre sa sexualité au sein de l'ESE <input type="checkbox"/> Il peut vivre en couple <input type="checkbox"/> Le personnel est encouragé à suivre des formations en lien avec le sujet		
1.5	Les interactions sont constructives et les relations sont appropriées	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Le personnel adopte un vocabulaire respectueux, non infantilisant et sans familiarité. Il vousoie les usager-ère-s <input type="checkbox"/> Il apporte une attention et une réponse adaptée à tous messages verbaux comme non verbaux <input type="checkbox"/> Il utilise les moyens de communication adaptés aux ressources de l'usager-ère <input type="checkbox"/> Il informe les usager-ère-s de ce qui se passe ou va se passer <input type="checkbox"/> Il tient compte des possibilités de l'usager-ère, qu'il encourage à agir et à s'exprimer lui-même		
1.6	Les directives cantonales « Etablissement spécialisé et mesures de contrainte » sont respectées	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Il n'y a pas de mesure de contrainte <input type="checkbox"/> Les mesures de contrainte sont annoncées au Comité de révision (CoRev) <input type="checkbox"/> Les modalités de mesures de contrainte correspondent à ce qui est annoncé au CoRev <input type="checkbox"/> L'équipe mobile de la SPDM (Section de psychiatrie du développement mental) intervient dans l'établissement pour suivre chaque situation où une mesure de contrainte est appliquée pour un usager. <input type="checkbox"/> Les directives cantonales « Etablissement spécialisé et mesures de contrainte » sont connues du personnel		

Norme 2 : Les prestations socio-éducatives dispensées répondent aux ressources, aux besoins et aux désirs de l'utilisateur et visent l'intégration sociale

2.1	L'accompagnement est adapté aux ressources, aux besoins et aux désirs de l'utilisateur	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Les prestations socio-éducatives répondent aux besoins des usagers-ère-s <input type="checkbox"/> L'accompagnement offert aux usager-ère-s se réfère aux bonnes pratiques préconisées par dans la littérature scientifique <input type="checkbox"/> L'insertion socioprofessionnelle est favorisée <input type="checkbox"/> Des ateliers concernant l'éducation à la santé sont organisés à l'attention des usager-ère-s <input type="checkbox"/> Il collabore avec les réseaux concernés (médecin de 1ère ligne, structures ambulatoires, DCIS-A, etc.)		
2.2	L'intégration sociale et l'autonomie sont encouragées	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Des modalités alternatives à la vie en institution sont envisagées <input type="checkbox"/> L' usager -ère est informé-e sur les activités offertes par des organisations extérieures et sa participation sociale est facilitée <input type="checkbox"/> Il-elle est informé-e des ressources existantes (Transport Handicap, bénévoles, Croix-Rouge, etc.) dans la communauté <input type="checkbox"/> Le personnel développe des stratégies favorisant l'autonomie de l'utilisateur-ère <input type="checkbox"/> Il soutient l'utilisateur-ère dans l'apprentissage des habiletés-sociales		
2.3	Des activités socialisantes ou productives, de développement personnel et de loisirs sont proposées. Elles s'inscrivent dans un projet individualisé	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Toutes les activités et les tâches proposées sont facultatives <input type="checkbox"/> Des activités de développement personnel et de loisirs sont proposées <input type="checkbox"/> Les activités proposées correspondent aux besoins et aux désirs des usager-ère-s <input type="checkbox"/> Les activités se déroulent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement <input type="checkbox"/> Les tâches communautaires à accomplir par l'utilisateur-ère doivent avoir un lien avec son projet <input type="checkbox"/> L' usager-ère a la possibilité d'aller en vacances		

Norme 3 : La sécurité et l'accès à des soins de qualité sont assurés

3.1	Des prestations de soins sont assurées	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
	<p><input type="checkbox"/> L'usager-ère bénéficie d'un contrôle médical au minimum une fois par année chez son médecin généraliste</p> <p><input type="checkbox"/> Il-elle a accès à des consultations par des médecins spécialistes (orthopédiste, gynécologue, ophtalmologue, psychiatre, neurologue, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Les traitements adaptatifs et rééducatifs qui en découlent sont assurés (ergothérapie, physiothérapie, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Il-elle bénéficie d'un contrôle annuel chez le dentiste et/ou chez l'hygiéniste dentaire</p> <p><input type="checkbox"/> Il-elle bénéficie d'un suivi pondéral</p> <p>Le personnel identifie et répond aux :</p> <p><input type="checkbox"/> Besoins en termes de soins des usager-ère-s (hygiène, diabète, soins de bouche, prévention des escarres, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> Besoins hydriques</p> <p><input type="checkbox"/> Aux besoins nutritionnels (dénutrition et/ou de prise de poids excessif)</p>	
3.2	La gestion des médicaments est conforme aux normes professionnelles (art. 117 LSP)	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
	<p><input type="checkbox"/> L'usager-ère et/ou son représentant légal ou thérapeutique sont informé-e-s de leur traitement et des effets secondaires éventuels</p> <p><input type="checkbox"/> Il-elle est renseigné-e sur les risques encourus en cas de refus de traitement et peut demander un second avis médical</p> <p><input type="checkbox"/> La pharmacie est sécurisée conformément aux dispositions légales (y compris pour les stupéfiants)</p> <p><input type="checkbox"/> Une formation est dispensée au personnel non qualifié pour la distribution des médicaments sous délégation</p> <p><input type="checkbox"/> La distribution de médicaments et la supervision de la prise de médicaments sont assurés par du personnel habilité à le faire</p> <p><input type="checkbox"/> Les médicaments sont préparés sur la base de prescription médicale datée et signée</p> <p><input type="checkbox"/> Les règles d'utilisation et de surveillance des réserves sont définies et appliquées, ainsi que l'évaluation de leur efficacité</p>	
3.3	Les soins palliatifs et la gestion de la douleur sont conformes aux bonnes pratiques	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
	<p><input type="checkbox"/> La piste de la douleur est envisagée lors de tout changement de signes observables et lors de toute modification de comportement</p> <p><input type="checkbox"/> Une grille d'évaluation de la douleur adaptée à l'état de conscience de l'usager-ère est utilisée pour dépister la douleur et la souffrance, et évaluer l'efficacité du traitement</p> <p><input type="checkbox"/> Des mesures palliatives sont introduites lorsqu'elles sont indiquées</p> <p><input type="checkbox"/> Les équipes mobiles de soins palliatifs interviennent dans les situations le nécessitant</p> <p><input type="checkbox"/> Les directives anticipées sont recueillies et annoncées au médecin et aux proches. Si nécessaire, un représentant thérapeutique dans le domaine médical est désigné</p>	

3.4	Des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention sont mises en place	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> L' usager-ère est encouragé-é à pratiquer une activité physique régulière <input type="checkbox"/> Il-elle est informé-e des moyens de contraception, de protection, de prévention des IST, de l'existence du planning familial <input type="checkbox"/> Les menus sont analysés annuellement par un-e diététicien-ne et ses recommandations sont appliquées <input type="checkbox"/> Les mesures de promotion de la santé et de prévention (vaccination, dépistages précoces) sont dispensées dans les tranches d'âge et selon les critères de risques reconnus		
3.5	L'organisation des repas correspond aux normes hôtelières et prend en compte les goûts individuels	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Le personnel (y compris la cuisine) dispose des données concernant les goûts et habitudes alimentaires (préférences, aversions, habitudes de consommation) <input type="checkbox"/> Il propose des repas mixés ou lissés de qualité avec une présentation soignée <input type="checkbox"/> Il adapte son aide aux repas en fonction des capacités de l' usager-ère <input type="checkbox"/> L' usager-ère dispose d'ustensiles et de vaisselle adaptés <input type="checkbox"/> Les locaux sont accueillants et adaptés à la prise des repas <input type="checkbox"/> Les heures de repas sont similaires aux coutumes habituelles et l'accent est mis sur la convivialité		

**Norme 4 : Des lignes directrices et des concepts sont définis et appliqués.
Le dossier retrace la réalisation et l'évaluation du projet individualisé**

4.1	Pour chaque usager-ère, un projet individualisé est établi en interdisciplinarité. Il comprend un planning d'activités adapté à ses besoins, à ses capacités et à ses ressources	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Un bilan/évaluation des ressources et des besoins de l'usager-ère est réalisé <input type="checkbox"/> Un projet individualisé décrit les objectifs visés, les moyens de mise en œuvre et des indicateurs d'évaluation <input type="checkbox"/> Les besoins, les souhaits, les capacités, les ressources et les limites de l'usager-ère sont identifiés et respectés <input type="checkbox"/> L'usager-ère et/ou son représentant légal contribuent à l'élaboration de son projet individualisé <input type="checkbox"/> L'évolution de l'usager-ère, le projet et les objectifs sont évalués et actualisés régulièrement au cours de l'année <input type="checkbox"/> Au minimum une fois par année, une évaluation est faite en interdisciplinarité avec les intervenants concernés, les représentants légaux et le réseau <input type="checkbox"/> Un planning d'activités est établi en respectant un équilibre entre temps individuels/collectifs, temps de travail et de loisirs/activités de développement personnel		
4.2	Les mesures d'entrave à la liberté et à la mobilité, les restrictions individuelles et/ou collectives sont protocolées	<input checked="" type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Les mesures d'entraves à la liberté et à la mobilité sont protocolées et des alternatives doivent être recherchées <input type="checkbox"/> Les restrictions individuelles ou collectives sont documentées et des alternatives doivent être recherchées <input type="checkbox"/> Les cadres socio-éducatifs ou thérapeutiques sont détaillés et explicitent les conséquences prévues en cas de non-respect <input type="checkbox"/> Toutes les mesures sont évaluées au minimum une fois par année <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Elles ne revêtent pas de caractère punitif <input type="checkbox"/> Elles ne portent pas sur les besoins fondamentaux <input type="checkbox"/> Elles ne sont pas mises en place pour des motifs organisationnels <input type="checkbox"/> Elles sont établies en collaboration avec l'usager-ère, le représentant légal et/ou le représentant thérapeutique 		
4.3	Les protocoles de prévention et gestion de la violence et des comportements suicidaires ou la démarche institutionnelle sont appliqués de manière conforme	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Des procédures dans le domaine de la prévention et la gestion de la violence sont élaborées et appliquées tant pour les usager-ère-s que pour les collaborateur-trice-s <input type="checkbox"/> Les risques de comportement violent sont identifiés et des mesures sont prises pour les prévenir (échelle de sévérité du comportement, plan de crise conjoint) <input type="checkbox"/> Les risques suicidaires sont identifiés par le biais de mesures d'évaluation <input type="checkbox"/> Le personnel confronté aux situations de violence est formé à une approche reconnue permettant d'intervenir de façon adéquate, protégée et sécurisante		

Norme 5 : Les prestations sont délivrées par du personnel ayant les compétences requises

5.1	La formation du personnel d'accompagnement est conforme aux recommandations	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Le niveau de formation du personnel d'accompagnement correspond aux recommandations en vigueur <input type="checkbox"/> Niveau de formation tertiaire : 50% au minimum <input type="checkbox"/> Personnel non formé : 20% au maximum <input type="checkbox"/> L'organisation des horaires garantit la présence de personnel formé sur la journée, y compris le week-end <input type="checkbox"/> Le personnel de jour et de nuit qui réalise des actes médicaux techniques délégués est habilité à le faire		
5.2	Le personnel suit des perfectionnements inhérents aux problématiques des usager-ère- s	<input type="checkbox"/> atteint <input type="checkbox"/> partiellement atteint <input type="checkbox"/> non atteint <input type="checkbox"/> non observé/non applicable
<input type="checkbox"/> Le personnel de jour et de nuit suit des perfectionnements inhérents aux problématiques rencontrées <input type="checkbox"/> Les formations sont également suivies hors de la structure auprès d'organismes compétents <input type="checkbox"/> Des ressources sont mobilisables à l'interne et à l'externe en cas de situation de crise		